La Prairie

Avis public

AVIS DE PUBLICATION DU RÈGLEMENT 1250-53

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire tenue le 17 octobre 2023, à compter de 19 h 30, le Conseil a adopté le Règlement 1250-53 amendant le Règlement de zonage 1250 afin d'assurer la concordance au Règlement 1247-09 amendant le Règlement de plan d'urbanisme 1247 concernant le site de l'ancienne briqueterie de La Prairie.

Ce règlement est entré en vigueur le 2 février 2024, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC de Roussillon.

Ce règlement peut être consulté par toute personne intéressée, au bureau de la soussignée, sur rendez-vous, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie, et cela durant les heures habituelles de bureau.

Donné à La Prairie, ce 2 février 2024

KPo

Me Karine Patton, avocate
Greffière et directrice du Service du greffe
et des affaires juridiques